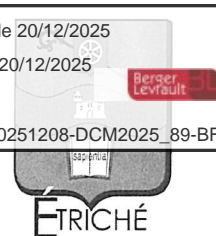


COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : -

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-89 DU 08-12

DECISION MODIFICATIVE N°5 : INVESTISSEMENT – REGULARISATION ACOMPTE SOPREMA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un acompte avait été versé à l'entreprise Soprema pour la réalisation des travaux de couverture de la salle des sports.

Afin de pouvoir régulariser cette avance avant de solder le paiement total des travaux, il faut rajouter des crédits en dépense et en recette au chapitre 041, pour cela il faut donc prendre une décision modificative.

49132	ETRICHE	DM n°5 2025
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	24 120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	24 120.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 120.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 120.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	24 120.00 €	0.00 €	24 120.00 €
Total Général		24 120.00 €		24 120.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

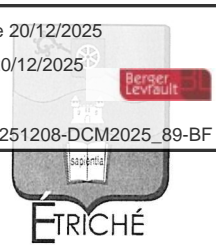
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette décision modificative n°5.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
CANTON DE TIERCE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 049-214901324-20251208-DCM2025_89-BF



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 9 décembre 2025

Secrétaire de Séance

Grégory WARY

Le Maire

David LAGLEYZE

